



pornichétines, basée sur le dialogue, plutôt qu'une approche uniquement sécuritaire. La prévention concernera essentiellement l'hyper alcoolisation, les nuisances sonores et les tentatives d'effraction ». Notons que l'agent est habilité à prendre des mesures conservatoires afin d'éviter des dégradations, voire des blessures. Cette opération est financée par la municipalité de Pornichet et les concessionnaires de plages.

Par ailleurs, et pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Pornichet met en place une action de prévention des risques contre l'hyper alcoolisation des jeunes sur la voie publique dans le cadre de la charte de bonne conduite signée avec les bars et les riverains.

Pour en savoir plus :
www.mairie-pornichet.fr

- Prise en compte de demandes individuelles de riverains et d'une association de riverains, rencontrés à plusieurs reprises,
- Analyse des statistiques de police et des mains courantes sur les faits constatés,
- Visites et présence nocturnes sur le terrain,
- Contacts avec différentes villes sur les expériences et opérations en cours,
- Travail complémentaire avec le cabinet d'études, qui avait établi le diagnostic de mise en place du CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

« Bourg-en-HarmoNuit » : une vie nocturne animée, dans le respect de la tranquillité publique

Pour concilier vie nocturne et tranquillité publique, la Ville de Bourg-en-Bresse met en place un plan d'actions, « Bourg-en-HarmoNuit » au centre-ville.

Un plan d'actions en 7 points

Fruit d'un travail engagé depuis plusieurs mois, la Ville développe aujourd'hui un plan d'actions « Bourg-en-HarmoNuit » sur le secteur de l'hyper centre-ville.

Les actions déjà engagées :

- Ajustement des horaires Police Nationale et Police Municipale, points fixes Police municipale,
- Modification des horaires de nettoyage le dimanche,
- Contrôle renforcé sur les autorisations d'extension d'ouverture et de fermeture.

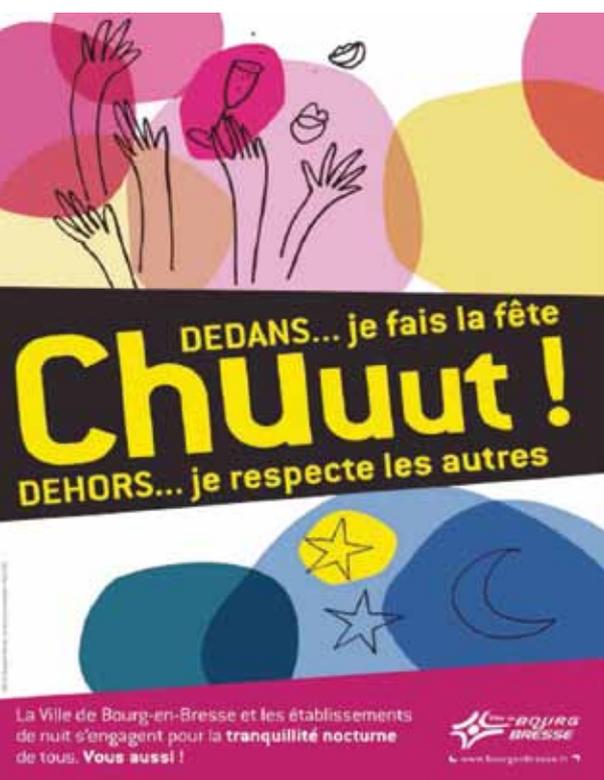
Les actions à venir (mise en place progressive pour une réalisation complète du dispositif au 1^{er} mai 2011) :

- Contrôles réguliers des établissements dans le cadre des normes ERP (Etablissement Recevant du Public), notamment l'insonorisation des lieux, en lien avec les services de l'Etat.
- Mise à jour d'une charte « qualité de la vie nocturne » engageant la Ville et les établissements à une coopération active face aux nuisances sonores notamment et rappelant aux établissements leurs responsabilités et obligations.
- Expérimentation d'une présence sur le terrain de veilleurs de nuit pour la tranquillité nocturne, appelés

La vie nocturne est synonyme de dynamisme, notamment auprès des publics jeunes et étudiants. Elle apporte à Bourg-en-Bresse un attrait bénéfique par le fonctionnement de bars à ambiance musicale, d'établissements de nuits et de restaurants. Dans un centre-ville concentré, elle peut-être aussi source de désagrément pour les riverains.

La Ville de Bourg-en-Bresse travaille depuis près de deux ans à concilier les intérêts des exploitants, de la clientèle et des riverains, dans le respect de la réglementation et de la tranquillité publique. Des études et de nombreuses rencontres ont été réalisées :

- Organisation par la Ville d'une rencontre des propriétaires et responsables d'établissements, en présence de Monsieur le Préfet, pour analyser les problématiques et rappeler les obligations,





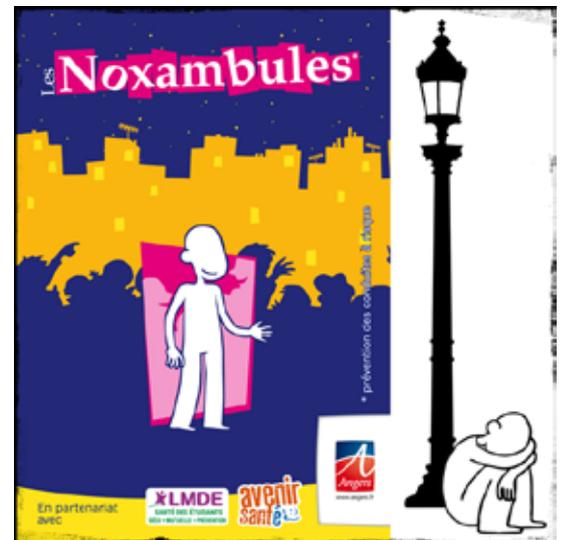
Écho des villes

« chuteurs » dans des villes où le système a été expérimenté (ex : Toulouse, Lausanne). Ces veilleurs de nuit auront une mission de veille sur le domaine public et d'information auprès de la clientèle des établissements, au moins deux nuits de fin de semaine (jeudi et vendredi, vendredi et samedi, samedi et dimanche, selon l'actualité) de minuit à 6 heures du matin, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre. Ils seront en contact radio permanent avec les services de la Police Nationale et Municipale pour des interventions en cas de troubles. En complément, la Police Municipale continuera ses passages et point fixes et pourra

ainsi déployer des interventions dans d'autres quartiers. Cette expérimentation durera jusqu'au 31 octobre et sera suivie d'un bilan.

- Campagnes régulières de sensibilisation et d'affichage (à l'extérieur et à l'intérieur des établissements, impliquant les associations sportives, étudiantes,) sur la base de supports (affiches, flyers, information dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Ville).

Pour en savoir plus :
www.bourgenbresse.fr



ANGERS : les Noxambules sont de retour

Créés en 2009, les Noxambules font leur retour dans le centre-ville d'Angers. Composée d'étudiants et de professionnels, l'équipe va à la rencontre des jeunes trois soirs par semaine afin de prévenir les conduites à risques, liées notamment à la consommation d'alcool, et éviter les nuisances pour le voisinage.



Avec près de 33 500 étudiants, Angers est en effet la ville la plus étudiante de la région et la huitième de France en terme de poids des étudiants dans la population. S'ils sont une richesse pour une ville, les étudiants peuvent également créer quelques problèmes auprès des habitants.

Afin de prévenir les conduites à risques, liées notamment à la consommation d'alcool, et éviter les nuisances pour le voisinage, une équipe d'étudiants spécialement formés, relayés en fin de soirée jusqu'à 3 heures du matin, par des professionnels de l'association Avenir santé, a été créée.

« Leur action a donné des résultats très satisfaisants, avec plus de 5400 contacts sur le terrain », rapporte Pierre Laugery, conseiller municipal

S'amuser sans abuser !

Les représentants de 28 associations organisatrices de soirées étudiantes ont signé, le 19 octobre 2010, la charte « S'amuser sans abuser ». Afin de lutter contre les abus, cette charte a été créée en 2006, en partenariat avec les associations étudiantes. Elle engage les signataires dans une démarche de prévention des conduites à risque, notamment liées à la consommation d'alcool, et de limitation des nuisances pour le voisinage.

Elle permet également aux signataires de bénéficier de l'aide, technique et matérielle, de la Ville pour organiser les soirées. À ce titre, une salle est mise à disposition gratuitement par la Ville pour les associations signataires 2 jeudis par mois. Du matériel (barrières de sécurité...), des indications sur les lieux disponibles soir par soir pour les départs/retours de navettes (pour les soirées à l'extérieur d'Angers), une formation à la prévention santé — alcool sont proposés gratuitement aux associations.

délégué à la prévention. Loin de toute approche moralisatrice, la démarche des noxambules a été bien perçue. Ils sont maintenant identifiés et se sont parfois les jeunes eux-mêmes qui vont à leur rencontre. »